

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 22 juillet 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation de la « Kirmes » édition 2026 à Troisvierges, de vendredi 7 août 2026 jusqu'à dimanche 9 août 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Sur le tronçon comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens de mardi 4 août 2026 jusqu'à lundi 10 août 2026 inclus.**
Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.
- **Le parking « place Adames » et le parking 2 derrière le kiosque à Troisvierges sera fermé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé de mardi 4 août 2026 jusqu'à lundi 10 août 2026 inclus.**
Cette disposition sera indiquée par le signal C,18.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 11/08/2026